



COLLEGE Saint-Pierre Jette

Rue J-B Verbeyst, 25

1090 Jette

Tél : 02 / 421.43.30

Fax : 02 / 427.55.13

Jette, le 21 septembre 2018

Chers Parents,

Comme vous le savez probablement, la Communauté française a décidé d'accorder davantage d'attention aux élèves qui souffrent de « troubles d'apprentissage » comme la **dyslexie** en proposant notamment des aménagements spécifiques pour la passation du CEB.

Le Collège offre donc certains de ces aménagements aux élèves dys avérés qui le souhaitent, surtout en ce qui concerne les évaluations.

Afin d'établir « un plan d'accompagnement dys » (PAD) individualisé pour les élèves concernés, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir le plus rapidement possible et au plus tard **le 08 octobre 2018** la dernière attestation logopédique à la coordinatrice du 1er degré, Madame GEENS qui la transmettra à Madame DAELEMAN, personne-relais pour les dys au Collège.

Dès que nous serons en possession de ce document, nous vous convoquerons avec votre enfant afin de vous présenter le plan d'accompagnement et de le lui faire signer ainsi que par vous-même.

Nous restons, bien sûr, à votre disposition pour de plus amples informations et espérons, par cette initiative, accorder à tous les élèves l'égalité des chances dans leurs apprentissages.

N. DAELEMAN

L. GEENS

(personne-relais pour la dyslexie)

(coordinatrice du 1er degré)

dl@cspj.be

coordinatrice1erdegre@cspj.be

Je soussigné(e)..... (papa/maman) de.....(élève)
de.....(classe) déclare que mon enfant est concerné(e) par un trouble d'apprentissage et souhaite
que des aménagements soient mis en place dans la mesure des possibilités.

☐ Je joins dès lors à ce talon-réponse une attestation logopédique.

☐ Je ferai parvenir l'attestation au Collège avant le 08 octobre 2018

Signature :